

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/07/2015

Date d'affichage : 07/07/2015

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du MERCREDI 15 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze et le quinze juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** : Aimé GARNIER à Patrick CLAUDEL / Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Monique LEBLANC à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Johan TOUCAS à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Pascal CORDE / Jonathan LAURITO à Maria de Fatima FIANDINO / Jeanne LAURITO à Patrick GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

La ville de Cogolin, à travers le Service Municipal des Sports, organise, le mercredi après-midi, un centre de découverte à la pratique des activités physiques et sportives (Ecole Municipale des Sports – E.M.S.), de septembre à juin. Les enfants accueillis demeurent à Cogolin.

Les séances d'éveil et de découverte des activités physiques et sportives sont encadrées soit par des agents du service des Sports appartenant aux filières sportives ou animation de la Fonction Publique Territoriale, soit par des éducateurs sportifs vacataires ou par des prestataires privés.

Auparavant, l'EMS accueillait les enfants de la grande section de maternelle au CM2, de 10h à 12h et de 14h à 16h selon l'activité.

**N° 2015/129**

**ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS – E.A.L. : CENTRE DE DÉCOUVERTE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS) : RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

CM 15/07/2015

N° 2015/129

**ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS – E.A.L. : CENTRE DE DÉCOUVERTE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS) : RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Il est proposé d'accueillir les enfants dès la petite section de maternelle et jusqu'au CE2.

Les enfants de GS/ CP/ CE1/CE2 seront accueillis de 13 heures 30 à 15 heures.

Les enfants de PS/MS seront donc accueillis de 15 heures 30 à 16 heures 30.

Les inscriptions se feront par cycle de découverte. Un cycle correspond à la période entre deux vacances scolaires, soit 5 cycles :

- Cycle 1 : de la rentrée de septembre aux vacances d'automne
- Cycle 2 : après les vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances de Noël
- Cycle 3 : après les vacances de Noël jusqu'aux vacances d'hiver
- Cycle 4 : après les vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps
- Cycle 5 : après les vacances de Pâques jusqu'aux vacances d'été

La facturation se fera à l'inscription et le tarif sera de 10,00 € par cycle. Les parents souhaitant inscrire leurs enfants pour l'ensemble des cycles de l'année scolaire pourront toutefois le faire en s'acquittant de l'ensemble des sommes dues (soit 50,00 €) au moment de l'inscription pour le premier cycle.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le tarif à 10 € par cycle ou 50 € pour l'année,
- d'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) pour la découverte des activités physiques et sportives (EMS),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



*Marc Etienne LANSADE*  
Marc Etienne LANSADE